

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

ACA Assurance

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 5 février 2009, le permis d'assureur d'ACA Assurance afin de l'assortir d'une restriction. Ledit assureur est autorisé à poursuivre ses activités au Québec en étant limité à la gestion de ses polices existantes dans les catégories suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Sur la vie

Le représentant principal au Québec est madame Guylaine Lagotte de ACA Assurance, dont l'établissement d'affaires est situé au 3050 boul. St-Jean, Trois-Rivières (Québec) G9B 2M9.

Le siège de l'assureur est situé au 1750 Elm Street, suite 200 Manchester, New Hampshire, 03104, U.S.A.

Fait le 5 février 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.